

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Décembre 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **24 472 956,647DT** et un résultat de la période de **1 071 972,180DT**.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 31 Décembre 2021 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « *Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité* ». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II.- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2021, 17,30% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 2,70% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 20.212.001,554 DT au 31 Décembre 2021, et représente une quote-part de 82,59% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 2,59% en dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par Sicav Amen et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 31 Décembre 2021, à 2.969.049,057 DT, représentant ainsi une quote-part de 12,13% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 2,13 % au-delà du seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>AC1</u> <u>Portefeuille Titres</u>	4.1	<u>20 212 001,554</u>	<u>21 715 907,794</u>
a- Actions et valeurs assimilées		1 201 261,841	1 500 268,112
b- Obligations et valeurs assimilées		19 010 739,713	20 215 639,682
<u>AC2</u> <u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>4 233 813,072</u>	<u>16 340 017,884</u>
a- Placements monétaires	4.2	0,000	1 003 725,756
b- Disponibilités	4.3	4 233 813,072	15 336 292,128
<u>AC4</u> <u>Autres actifs</u>	4.4	<u>27 142,021</u>	<u>17 981,826</u>
TOTAL ACTIF		24 472 956,647	38 073 907,504
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u> <u>Dettes sur opérations de pension livrées</u>	4.5	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>PA2</u> <u>Opérateurs créditeurs</u>	4.6	<u>64 330,249</u>	<u>64 286,330</u>
a- Opérateurs créditeurs		64 330,249	64 286,330
<u>PA3</u> <u>Autres créditeurs divers</u>	4.7	<u>86 716,378</u>	<u>92 617,020</u>
a- Autres créditeurs divers		86 716,378	92 617,020
TOTAL PASSIF		151 046,627	156 903,350
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u> <u>Capital</u>	4.8	<u>23 460 236,197</u>	<u>36 343 076,428</u>
<u>CP2</u> <u>Sommes capitalisables</u>	4.9	<u>861 673,823</u>	<u>1 573 927,726</u>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b- Sommes capitalisables de l'exercice		861 673,823	1 573 927,726
ACTIF NET		24 321 910,020	37 917 004,154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 472 956,647	38 073 907,504

ETAT DE RESULTAT
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR 1					
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.10</u>	<u>247 943,716</u>	<u>1 015 291,723</u>	<u>275 191,996</u>	<u>1 663 699,248</u>
PR 2					
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.11</u>	<u>151 681,212</u>	<u>358 790,517</u>	<u>175 801,903</u>	<u>276 925,250</u>
Total des revenus des placements		<u>399 624,928</u>	<u>1 374 082,240</u>	<u>450 993,899</u>	<u>1 940 624,498</u>
CH 3					
<u>Intérêts des mises en pension</u>	<u>4.12</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1					
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.13</u>	<u>-69 428,243</u>	<u>-257 348,686</u>	<u>-70 223,162</u>	<u>-332 539,199</u>
Revenu net des placements		<u>330 196,685</u>	<u>1 116 733,554</u>	<u>380 770,737</u>	<u>1 608 085,299</u>
CH 2					
<u>Autres charges</u>	<u>4.14</u>	<u>-10 563,886</u>	<u>-56 014,794</u>	<u>-41 567,419</u>	<u>-86 742,036</u>
Résultat d'exploitation		<u>319 632,799</u>	<u>1 060 718,760</u>	<u>339 203,318</u>	<u>1 521 343,263</u>
PR 4					
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-187 995,093</u>	<u>-199 044,937</u>	<u>197 663,500</u>	<u>52 584,463</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>131 637,706</u>	<u>861 673,823</u>	<u>536 866,818</u>	<u>1 573 927,726</u>
PR 4					
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>187 995,093</u>	<u>199 044,937</u>	<u>-197 663,500</u>	<u>-52 584,463</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-695,466</u>	<u>364,471</u>	<u>-21 757,413</u>	<u>-30 204,996</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>8 421,813</u>	<u>10 888,949</u>	<u>732,119</u>	<u>-133 297,468</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de la période		<u>327 359,146</u>	<u>1 071 972,180</u>	<u>318 178,024</u>	<u>1 357 840,799</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
	<u>327 359,146</u>	<u>1 071 972,180</u>	<u>318 178,024</u>	<u>1 357 840,799</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>319 632,799</u>	<u>1 060 718,760</u>	<u>339 203,318</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>	<u>- 695,466</u>	<u>364,471</u>	<u>- 21 757,413</u>
c-	<u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>	<u>8 421,813</u>	<u>10 888,949</u>	<u>732,119</u>
d-	<u>Frais de négociation de titres</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>			
a-	<u>72 178 742,083</u>	<u>228 785 571,617</u>	<u>19 245 360,752</u>	<u>40 732 226,346</u>
-	<u>Capital</u>	<u>67 167 650,333</u>	<u>215 422 607,555</u>	<u>17 484 384,341</u>
-	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>2 919 868,486</u>	<u>9 356 154,128</u>	<u>150 348,050</u>
-	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>2 091 223,264</u>	<u>4 006 809,934</u>	<u>1 610 628,361</u>
b-	<u>- 76 800 468,422</u>	<u>- 243 452 637,931</u>	<u>- 15 111 278,144</u>	<u>- 49 581 491,035</u>
-	<u>Capital</u>	<u>- 71 415 947,402</u>	<u>- 229 288 046,928</u>	<u>- 14 125 440,786</u>
-	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	<u>- 3 105 302,663</u>	<u>- 9 958 736,132</u>	<u>176 297,559</u>
-	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	<u>- 2 279 218,357</u>	<u>- 4 205 854,871</u>	<u>- 3 303 998,458</u>
	<u>- 4 294 367,193</u>	<u>- 13 595 094,134</u>	<u>4 452 260,632</u>	<u>- 7 491 423,890</u>
AN4	<u>Actif net</u>			
a-	<u>En début de période</u>	<u>28 616 277,213</u>	<u>37 917 004,154</u>	<u>33 464 743,522</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>24 321 910,020</u>	<u>24 321 910,020</u>	<u>37 917 004,154</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>			
a-	<u>En début de période</u>	<u>596 460</u>	<u>811 092</u>	<u>723 562</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>501 648</u>	<u>501 648</u>	<u>811 092</u>
	<u>48,484</u>	<u>48,484</u>	<u>46,748</u>	<u>46,748</u>
AN6	<u>Valeur liquidative</u>			
	<u>4,19%</u>	<u>3,71%</u>	<u>4,27%</u>	<u>3,80%</u>
	<u>Taux de rendement annualisé</u>			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2021

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée

est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portfeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	1	1 201 261,841
Obligations	2	19 010 739,713
Total		20 212 001,554

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
AMEN PREMIERE SICAV	11 821	1 200 895,352	1 201 261,841	4,94%
TOTAL		1 200 895,352	1 201 261,841	4,94%

(2) Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	14 040 614,163
Obligations (b)	4 970 125,550
Total	19 010 739,713

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
BTA10082022A	1 500	1 482 000,000	1 508 511,781	6,20%
BTA10082022	2 900	2 900 000,000	2 948 356,110	12,12%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 498 471,233	6,16%
BTA052022	5 000	4 997 000,000	5 179 210,959	21,29%
BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 938 442,720	7,97%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	967 621,360	3,98%
TOTAL		13 613 700,000	14 040 614,163	57,73%

(b) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2021	En % de l'actif net
AB 2009 CA	18 000	359 900,247	363 903,447	1,50%
AB 2009 CB	13 000	259 937,706	263 692,106	1,08%
AB 2010	2 000	53 330,001	54 347,601	0,22%
AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	2 133 040,000	2 173 744,000	8,94%
AB 2012B	9 000	90 000,000	91 576,800	0,38%
AB 2012B	2 141	21 410,000	21 785,103	0,09%
ATB 2009 TB1	5 000	150 000,000	154 236,000	0,63%
ATB 2009 TB1	10 000	300 000,000	308 472,000	1,27%
ATL 2021 -1	1 000	100 000,000	100 252,493	0,41%
ATL SUB2017	10 000	600 000,000	608 000,000	2,50%
ATTIJARI LEASING 2018	3 000	120 000,000	124 488,000	0,51%
EN 2021 CAT. B /5 3EME T	5 000	500 000,000	504 340,000	2,07%
HL 2015/B	10 000	200 000,000	201 288,000	0,83%
SERVICOM16 (i)	500	50 000,000	56 571,482	0,23%
TOTAL		4 937 617,954	5 026 697,032	20,67%

<i>Décote sur Obligations Servicom2016</i>		- 56 571,482	
TOTAL NET		4 970 125,550	20,43%

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2021

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2021 à 4 233 813,072 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 233 813,072	17,41%
TOTAL	4 233 813,072	17,41%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31-12-2021, 27 142,021 DT contre 17 981,826 DT au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Intérêt courus /compte rémunéré	27 142,021	17 981,826
Total	27 142,021	17 981,826

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2021.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	12 780,060	14 472,686
Dépositaire	51 550,189	49 813,644
Total	64 330,249	64 286,330

4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
ETAT	920,828	920,828
Retenue à la Source	59 447,198	76 798,909
Jetons de Présence	24 000,000	12 000,000
TCL	0,000	271,576
CMF	2 348,352	2 625,707
Total	86 716,378	92 617,020

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 s'élève à -13 595 094,134 dinars.

La variation du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2020		36 343 076,428
Souscriptions	215 422 607,555	- 12 882 840,231
Rachats	- 229 288 046,928	
Frais de négociation de titres	0,000	
VDE/emp.société	- 50 000,000	
VDE/titres.Etat	1 600,000	
VDE / titres OPCVM	366,489	
+/- V réalisée emp.société	0,000	
+/- V réal/titres Etat	0,000	
+/- V réal/ titres OPCVM	10 888,949	
+/- V report/oblig.société	50 000,005	
+/- V report/titres.Etat	- 1 600,000	
+/- V report/titres OPCVM	- 2,023	
Régularisation des sommes non capitalisables (souscription)	48 601,604	
Régularisation des sommes non capitalisables (rachat)	- 52 088,840	
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	- 599 094,768	
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	1 573 927,726	
Capital au 31-12-2021		23 460 236,197

(A) Suivant décision de l'AGO du 28 Mai 2021

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2020	333
Nombre d'actionnaires entrants	12
Nombre d'actionnaires sortants	45
Nombre d'actionnaires au 31-12-2021	300

4.9 Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 060 718,760	1 521 343,263
Régularisation du résultat d'exploitation	-199 044,937	52 584,463
Total	861 673,823	1 573 927,726

4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations	70 013,125	309 732,923	188 064,791	1 194 980,654
Revenus des BTA	177 930,591	705 558,800	87 127,205	468 718,594
TOTAL	247 943,716	1 015 291,723	275 191,996	1 663 699,248

4.11 Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des Certificats de dépôt	22 867,660	148 825,048	120 442,211	179 653,294
Revenus des Pensions Livrées	66 459,034	117 309,839	4 233,691	4 351,908
Revenus de Comptes Rémunérés	62 354,518	92 655,630	51 126,001	92 920,048
TOTAL	151 681,212	358 790,517	175 801,903	276 925,250

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2021.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	16 232,069	60 167,179	18 598,791	89 783,451
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	45 758,674	167 431,507	44 186,871	213 005,748
Total	69 428,243	257 348,686	70 223,162	332 539,199

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance du CMF	8 035,679	29 785,748	7 798,245	36 764,592
Sces bancaires et assimilés	384,186	3 558,908	2 046,492	2 463,123
TCL	1 144,021	3 670,138	1 202,976	4 994,615
Jetons de présence	1 000,000	19 000,000	30 519,706	42 519,706
Total	10 563,886	56 014,794	41 567,419	86 742,036